

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2023_0092**AMÉNAGEMENT DU JARDIN DES PLANTES DE LA VILLE DE RIVE DE GIER
MARCHÉ N° 23T0200**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant l'aménagement du jardin des plantes de la ville de Rive-de-Gier, transmis le 04/07/2023 sur le profil acheteur mairie et sur le journal d'annonces légales « BOAMP»,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

D'attribuer le marché relatif à l'aménagement du jardin des plantes de la ville de Rive-de-Gier comme suit :

LOT 1 : Aménagement du jardin des plantes _ INFRUCTUEUX faute de réponse.

LOT 2 : Fontainerie à la société **HYDATEC** _ 134 rue du Pré Magne _ ZA des Andrés _ 69126 BRINDAS pour un montant de 77 985,00 € HT.

LOT 3 : Aires de jeux à la société **GAME PLAY ENJOY** _ 46, avenue Louis Pasteur _ 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE pour un montant de 97 998,00 € HT. (offre variante)

Le marché est conclu pour une durée de 18 mois, période de préparation incluse.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20231116-DEC_2023_0092-AR